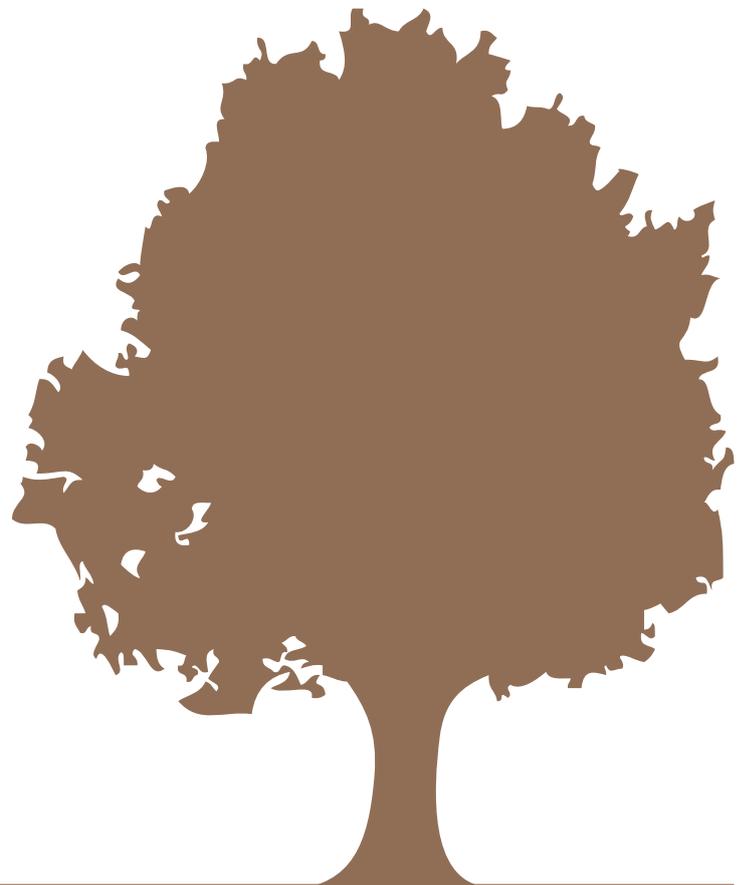


Rapport annuel
traitement 2014 boues
eaux usées épandage
Assainissement
assistance compostage



Le mot du Président



Sur le plan institutionnel, l'année 2014 a été marquée par le renouvellement des élus au sein des diverses instances du SYDED, suite aux élections municipales du mois de mars.

Sur le plan des activités, le SYDED a subi les conséquences défavorables (baisse des prix de reprise des matériaux, hausse des coûts des énergies et des transports) dues à la situation économique globale qui est restée très tendue. A cela s'ajoutent les constantes évolutions juridiques qui entraînent des contraintes réglementaires et des surcoûts importants pour l'ensemble des compétences. Dans ce contexte, le SYDED a néanmoins gardé le cap sur les objectifs fixés pour toutes les missions proposées aux collectivités adhérentes.

Ainsi, dans le domaine du **Traitement des Déchets**, au vu des nouveaux objectifs nationaux, la priorité s'est portée sur le volet "réduction". En plus de l'impulsion donnée au compostage collectif, c'est l'engagement "anti gaspillage alimentaire" qui a été amorcé.

Comme prévu, l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages en plastique a été généralisé sur l'ensemble du territoire, ce qui a permis de recycler plus de déchets et de diminuer les quantités non valorisées.

La hausse sensible de la fréquentation et des apports en déchetteries s'est poursuivie, et même accentuée. Aussi, l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Cahors a permis d'améliorer le service rendu aux usagers de ce secteur.

L'activité **Bois-énergie** a poursuivi son développement avec, notamment, la construction et la mise en service du réseau de chaleur de Lacapelle-Marival, ce dernier étant le plus important réalisé à ce jour par le SYDED. En même temps, l'opération de densification et/ou d'extension des réseaux existants a été lancée.

D'autre part, des études ont été menées pour de futurs projets de réseaux de chaleur, mais aussi pour le développement de la filière bois locale.

Pour l'activité **Eau potable**, 2014 constitue une véritable année charnière, marquée par la finalisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable, et la présentation de ses orientations aux élus lotois.

La présence du SYDED en matière d'assistance auprès des communes et syndicats pour la gestion des services publics s'est vue renforcée, conséquence de l'arrêt de l'intervention des services de l'Etat en la matière.

En ce qui concerne l'**Assainissement** aussi, les services d'assistance apportée aux collectivités se sont poursuivis et consolidés. A la demande des adhérents, une étude a été réalisée en interne sur les possibilités d'évolution des modalités d'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif au sein des SPANC afin ne pas augmenter la redevance pour l'utilisateur, suite à la diminution dès 2016 des aides aux contrôles versées par l'Agence de l'eau.

Quant à l'activité **Eaux naturelles**, un nouveau réseau de mesure de la qualité des eaux superficielles a été mis en place afin d'évaluer au plus juste l'impact des rejets domestiques sur le milieu aquatique à l'issue de réalisation de travaux d'amélioration de systèmes d'assainissement. Ce travail est une concrétisation de la transversalité entre ces deux compétences du SYDED.

Par ailleurs, je tiens à noter la mise en place d'une nouvelle action de sensibilisation sur le thème de l'eau, sous la forme d'une animation scolaire, réalisée en partenariat avec l'Inspection académique et réalisée par des animateurs du SYDED.

A nouveau à la tête de cette structure, je me réjouis de retrouver la vitalité qui la caractérise, ainsi que l'implication des élus et de son personnel qui se fait un honneur d'assurer un service public de qualité au meilleur prix. Avec eux, je souhaite engager le SYDED dans de nouveaux projets ambitieux pour faire du Lot "un territoire exemplaire" sur le plan environnemental.

Gérard MIQUEL

SOMMAIRE

SYDED

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique	4
Compétences.....	4
Adhérents	4
Organisation	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global	8
Faits marquants.....	9

ASSAINISSEMENT

Avant-propos	12
Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées.....	13
Principe.....	13
Contexte départemental de l'assainissement collectif.....	14
Adhésions.....	16
Interventions	17
Projets.....	18
Financement.....	19
Traitement des boues de STEP	20
Principe.....	20
Étendue de la compétence	20
Contexte départemental des boues.....	20
Adhésions.....	21
Interventions	22
Projets.....	23
Financement.....	23
Assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.....	24
Principe.....	24
Étendue de la compétence	24
Adhésions et contexte départemental	24
Interventions	25
Projets.....	27
Financement.....	27

En savoir PLUS...

Actions de communication.....	30
Pour les scolaires	30
Pour les élus locaux.....	30
Pour le grand public.....	31
Prévention des risques	32
Santé – sécurité : la prévention	32
Environnement : la maîtrise des impacts.....	32

PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

FORME JURIDIQUE

■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Conseil général. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même la gestion du service public.

COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
 - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
 - Traitement des déchets non valorisables
 - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
 - Réalisation de réseaux de chaleur
 - Gestion des réseaux de chaleur
 - Développement des énergies renouvelables
- **Production de l'eau potable :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Gestion des ressources en eau potable et des réseaux de production
- **Assistance à l'assainissement des eaux usées et traitement des boues de stations d'épuration :**
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
 - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
 - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
 - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leurs territoires.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
11 collectivités chargées de la collecte des déchets ménagers	13 collectivités pour la gestion de réseaux de chaleur	64 collectivités chargées de la gestion de l'eau potable	137 collectivités chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	24 collectivités chargées de la gestion des eaux naturelles
338 communes du Lot + 5 de l'Aveyron	12 réseaux 1 037 abonnés	Adhérents : 26 MOE AMO, 36 DSP GSP, 3 prod°	Adhérents : 15 ANC, 122 AC, 91 Boues	4 réseaux de suivi 23 sites de baignade

180 588 habitants (pop. municipale INSEE 2014).

202 619 habitants (pop. DGF 2009 : population totale + résidences secondaires)

ORGANISATION

En tant qu'organisme public, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

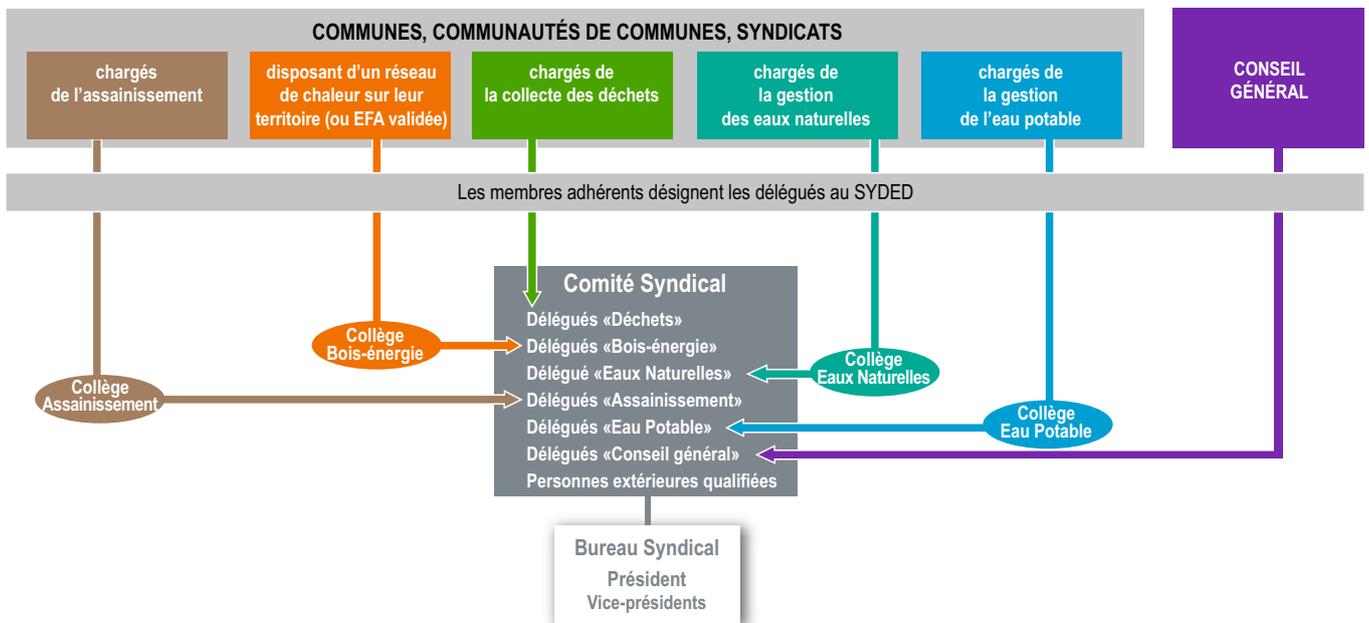
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

• 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

• 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

MOYENS HUMAINS

Effectif total au 31/12/2014 : 289 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, études / développement / travaux, communication, qualité / sécurité / environnement, coordination de l'exploitation). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour
625 habitants



DIRECTION

LES SERVICES SUPPORTS

54 agents :

administratif, ressources humaines,
communication, qualité / sécurité / environnement,
études / développement / travaux, coordination de l'exploitation...

LES SERVICES OPERATIONNELS

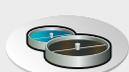
234 agents :

EAUX
NATURELLES



4 agents

ASSAINISSEMENT



13 agents

EAU
POTABLE



8 agents

RÉSEAUX
DE CHALEUR



6 agents

ENTRETIEN
MAINTENANCE



8 agents

CENTRES DE TRI



140 agents

VERRE



6 agents

AMÉLIO. COLLECTE
& PRÉVENTION



6 agents

DÉCHETTERIES



32 agents

VALORISATION
BOIS & VÉGÉTAUX



6 agents

NON
VALORISABLES



5 agents

Sur les 221 agents des services opérationnels,
12 sont affectés à la compétence "Assainissement".

MOYENS MATÉRIELS



■ ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 21 ISDI (gravats),
- 12 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

■ ÉQUIPEMENTS MOBILES

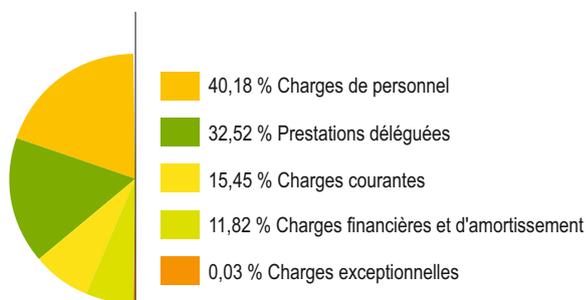
- 18 camions polybennes,
- 8 remorques PL,
- 28 engins de manutention (télescopiques, tractopelles, pelles...),
- 3 broyeurs et 1 crible (végétaux + bois),
- 43 véhicules légers,
- 259 bennes.

BILAN FINANCIER GLOBAL

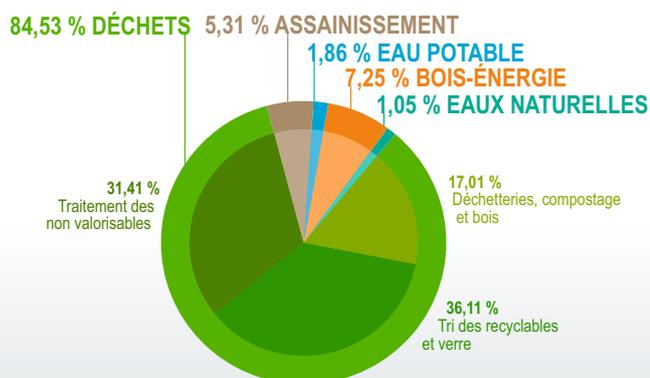
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

■ FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 24 373 008 €

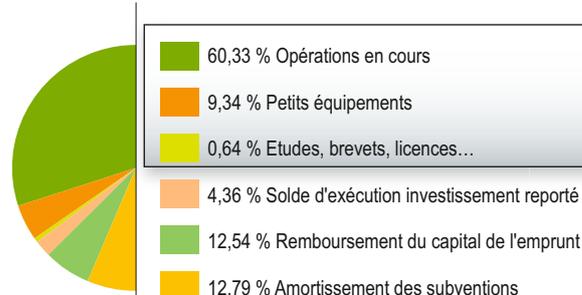


Répartition des dépenses par budget et par activité :

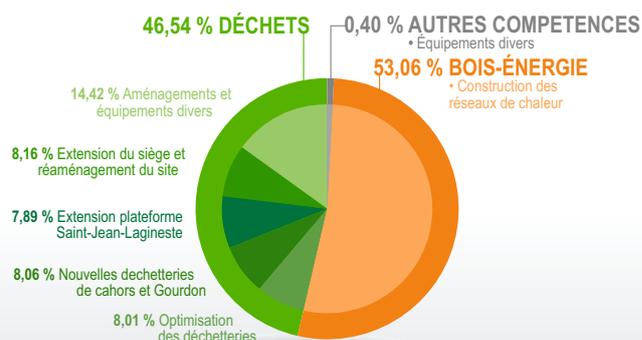


■ INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 7 963 164 €



Répartition des dépenses réelles : 5 598 905 €



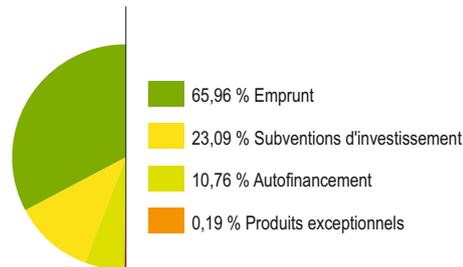
RECETTES : 26 546 086 €



Excédent 2014 : 2 173 078 €

dont 73 631 € d'excédent réel 2014
 et 2 099 447 € d'excédent reporté 2013, soit : 1 538 225 € Budget Déchets,
 267 184 € Budget Eau Potable,
 200 253 € Budget Eaux Naturelles,
 46 356 € Budget Assainissement,
 47 429 € Budget Bois-énergie.

FINANCEMENT* : 5 598 905 €



* Financement des dépenses réelles

La durée d'extinction de la dette (12,13 millions d'euros) est de 21 ans (2035).
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (6,54 % des recettes réelles de fonctionnement).

FAITS MARQUANTS

L'année 2014 en bref...

DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 127 946 tonnes de déchets, dont :

■ 32 787 tonnes de recyclables ■ 41 906 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ■ 51 253 tonnes d'apports en déchetteries

L'expérimentation sur l'**extension des consignes de tri** des emballages plastiques, menée en partenariat avec Eco-Emballages, s'est développée sur l'ensemble du territoire.

La **nouvelle déchetterie de Cahors** a ouvert ses portes en avril :

- Doublement de la capacité d'accueil des usagers,
- 12 quais sécurisés,
- Installation d'un système de vidéo-protection.



La réduction des déchets a pris un nouvel essor avec le lancement de deux nouvelles initiatives :

- la sensibilisation à la **lutte contre le gaspillage alimentaire** avec l'accompagnement d'un premier établissement de restauration collective, le Foyer Lamourous à Cahors,



- l'accès au **réemploi** grâce à la mise en place sur la déchetterie de Cahors d'une zone d'accueil pour le don d'objet encore utilisables (partenariat avec Emmaüs).

BOIS-ÉNERGIE



Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère **12 réseaux**, avec 1036 bâtiments raccordés au total. Leur exploitation représente **1 193 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année**.

Construction des réseaux de chaleur

La 2^{ème} phase des travaux d'extension du réseau de Figeac (Nayrac) a été achevée. Le réseau de chaleur de Lacapelle-Marival a été mis en service en octobre 2014. La première phase de travaux de densification des réseaux existants a été réalisée, soit plus de 80 abonnés supplémentaires.

EAU POTABLE

Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 380 833 m³ d'eau vendus.

La **révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable** s'est poursuivie en 2014 avec la présentation début décembre, des orientations générales et des captages d'intérêts départemental (52 captages) et local (33 captages). Des études ont été affinées pour la réalimentation de la commune de Caillac, la sécurisation du secteur de Martel et l'organisation de la production d'eau sur le secteur du Ségala.

Assistance technique

Près de 60 missions, dont 25 nouvelles demandes, de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2014 auprès des 26 collectivités membres.

35 collectivités bénéficient désormais de l'**assistance à la gestion des services publics**. Le SYDED a également accompagné une collectivité pour le renouvellement de son contrat de délégation de service public.



ASSAINISSEMENT

Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées

270 interventions ont été réalisées sur 187 stations d'épuration du département.
33 opérations d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage** (AMO) sont suivies au 31 décembre 2014.

Assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif (ATGSPAC)

10 contrats de Délégation de service public (DSP) ont été suivis et une première assistance à un renouvellement de contrat de DSP a été réalisée.

58 Rapports sur le prix et la qualité du service 2013 (RPQS) ont été produits et enregistrés sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Traitement des boues de stations d'épuration

12 216 tonnes de boues ont été traitées en 2014, principalement en compostage et épandage, pour 48 collectivités adhérentes.

Assistance à l'assainissement non collectif

14 SPANC adhérents au SYDED au 31 décembre 2014 contre 17 en 2013 en raison du regroupement de Communautés de communes entre elles, regroupant 334 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises, pour environ 47 500 installations. Le rendu de l'étude sur ce que pourrait être l'évolution des modalités d'exercice de la compétence ANC a été présenté début novembre à l'ensemble des SPANC.



EAUX NATURELLES



2014 a été marquée par la mise en application lors des prélèvements d'eaux naturelles, des nouvelles exigences de l'Agence de l'eau en terme de qualité afin de garantir la représentativité des données destinées à alimenter les bases nationales.

En lien avec la compétence assainissement, le SYDED a créé un **nouveau réseau de mesure de la qualité des eaux superficielles** afin d'évaluer au plus juste l'impact des rejets domestiques sur le milieu aquatique à l'issue de réalisation de travaux d'amélioration de systèmes d'assainissement.

En ce qui concerne les **eaux de loisirs**, les collectivités gestionnaires d'une baignade ont pu bénéficier d'un renforcement de l'accompagnement technique de terrain en début de saison estivale, et du perfectionnement des modèles de la prévision de la qualité bactériologique des eaux pour les rivières Célé et Cère, utilisés dans le cadre du dispositif Inf'eau loisirs.

Autres faits marquants, des conditions hydrométéorologiques très particulières avec une répartition des pluies sur l'année très atypiques, de très nombreux jours de pluies en été. Ainsi, pour les apports de type bactériologique, cette situation a été plutôt pénalisante alors que les micropolluants du fait d'un accroissement de la dilution n'ont pas été détectés.

Activités **"ASSAINISSEMENT"**

AVANT-PROPOS

Le **SYDED** assure une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement, depuis 2011, sur délégation du Conseil général de l'ensemble des activités de son Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE).

Cette extension du champ d'intervention du SYDED est une conséquence de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et répond à la volonté des collectivités de pouvoir continuer à **bénéficier d'une assistance technique spécialisée de qualité**, en capacité de s'adapter aux nouveaux besoins générés par l'évolution du contexte réglementaire et institutionnel.

Le SYDED intervient auprès des collectivités gestionnaires de l'assainissement des eaux usées domestiques sur trois volets :

- L'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées,
- Le traitement des boues de stations d'épuration,
- L'assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées.

Comme annoncé, le Département du Lot a diminué de manière importante sa participation au fonctionnement de l'assistance à l'assainissement collectif des eaux usées en passant son taux d'aide de 40 à 10 %, ce qui a nécessité une participation plus importante des collectivités.



ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

La mission d'Assistance à l'assainissement collectif des eaux usées intègre, suite à la très récente disparition de l'aide technique qui était apportée aux collectivités par les services de l'État, les trois volets suivants :

Un "**Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement**" (ATESA), déployé par de nombreuses interventions de terrain et permettant :

- de mesurer le fonctionnement et améliorer les performances des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées notamment via des prélèvements et analyses donnant lieu à des expertises et conseils,
 - l'aide très concrète à la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire telle que définie par l'arrêté du 22 juin 2007 et la circulaire du 29 septembre 2010,
 - la fourniture de données et la production des documents permettant aux collectivités de bénéficier des aides financières de l'Agence de l'eau,
 - l'organisation en collaboration avec le Centre national de la formation publique territoriale (CNFPT) de cycles de formation des agents d'exploitation.
- en 2014, un suivi pluriannuel de l'impact des rejets des stations d'épuration de Aynac, Castelnau-Montratier bourg, Cazals, Gourdon-Bléou, Payrac, les Quatre-Routes, Saint-Céré et Le Vigan a été mis en place sur le milieu récepteur.

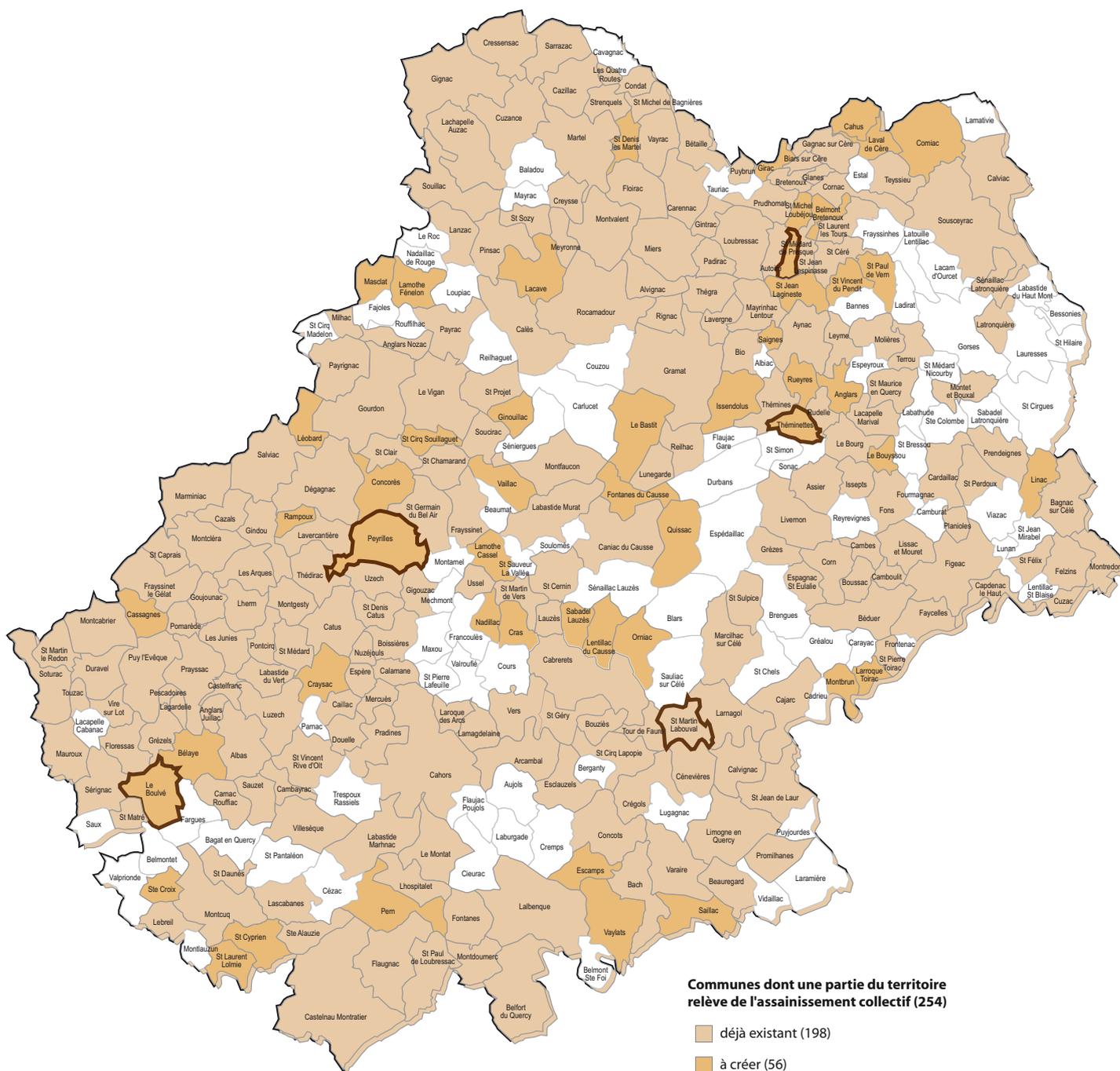
Une "**Assistance technique à la gestion du service public d'assainissement collectif**" (ATGSPAC), constituant un support administratif, technique, juridique et financier pour la gestion du service public d'assainissement collectif (SPAC) en assurant sur demande des collectivités adhérentes :

- l'aide à la rédaction des Arrêtés d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques et des documents tels que le Règlement d'assainissement,
- la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et la transmission automatisée des données à l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement,
- le conseil sur l'optimisation du montant de l'Aide à la Performance Epuratoire versée par l'Agence de l'eau,
- en cas de Délégation de service public (DSP), le renouvellement et le suivi du contrat...

Un "**Accompagnement technique des opérations d'assainissement**" (ATOA) représentant une **Assistance au maître d'ouvrage (AMO)** élargie permettant de l'accompagner depuis la toute première définition des besoins jusqu'à l'achèvement de l'opération, l'ATESA prenant ensuite le relais. Bien que pouvant varier en fonction de la nature de l'opération, cet accompagnement consiste pour la majorité des cas à :

- réaliser l'étude préalable de définition des travaux,
- étudier la faisabilité économique de l'opération,
- aider au recrutement de son maître d'œuvre,
- suivre le déroulé de l'opération et la réception des travaux.

■ L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES



Communes dont une partie du territoire relève de l'assainissement collectif (254)

- déjà existant (198)
- à créer (56)
- Communes sur lesquelles un nouveau système d'assainissement collectif est à l'étude (5)
- Communes dont la totalité du territoire relève de l'assainissement non collectif (86)

Carte en l'état des fichiers à la date d'impression

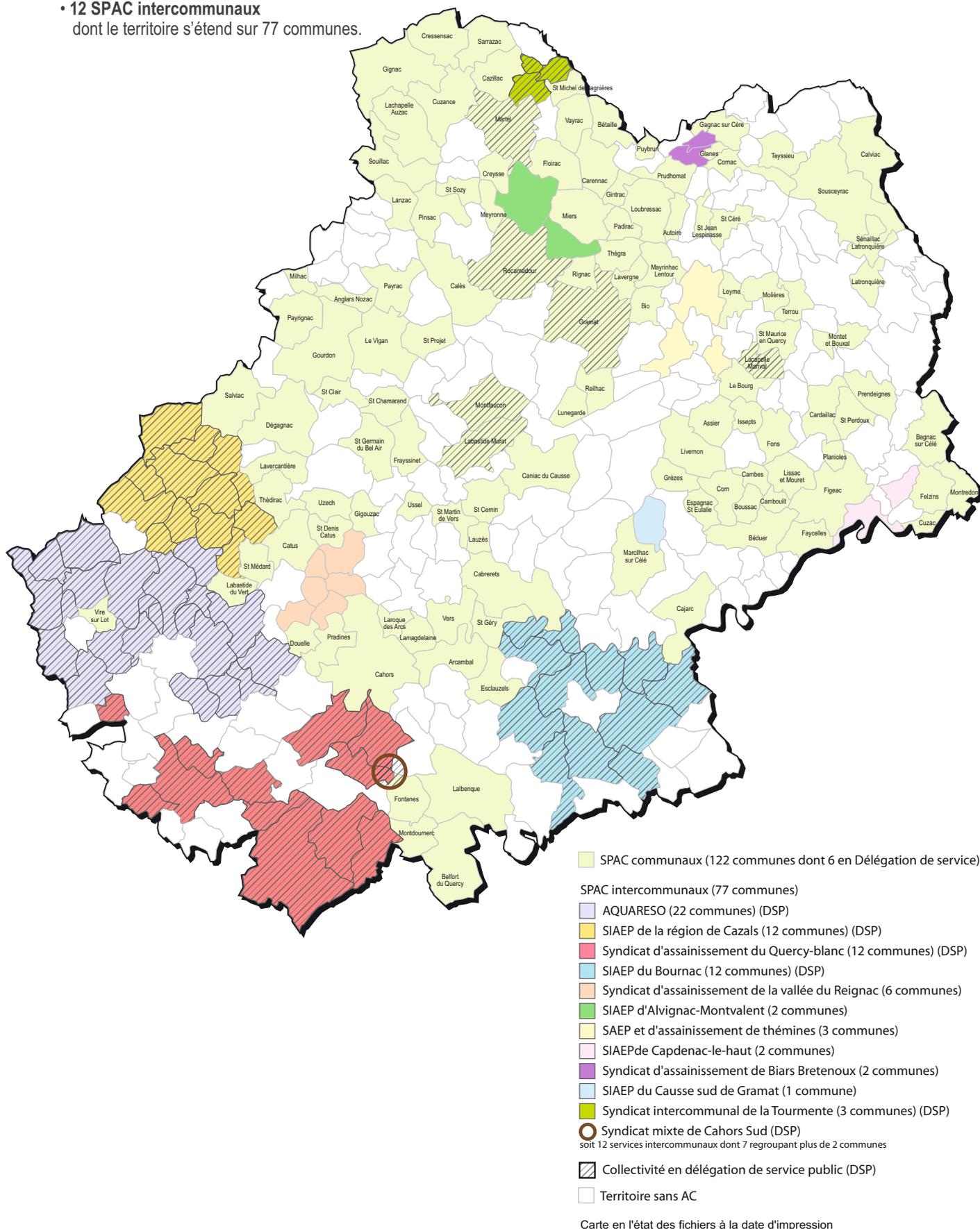
198 communes disposant d'un assainissement collectif
sur la partie la plus urbanisée de leur territoire

142 communes sans assainissement collectif,
dont 86 communes ayant fait le choix réglementaire
de ne pas recourir à l'assainissement collectif

■ LES MODES DE GESTION

Au 31 décembre 2014, on dénombre pour le département du Lot 134 collectivités gestionnaires d'un Service public d'assainissement collectif (SPAC) réparties en :

- 122 SPAC communaux,
- 12 SPAC intercommunaux dont le territoire s'étend sur 77 communes.



La gestion de ces SPAC s'effectue majoritairement en régie, seules **12 collectivités** (6 communes et 6 EPCI) ont recours à une **Délégation de Service Public (DSP)**.

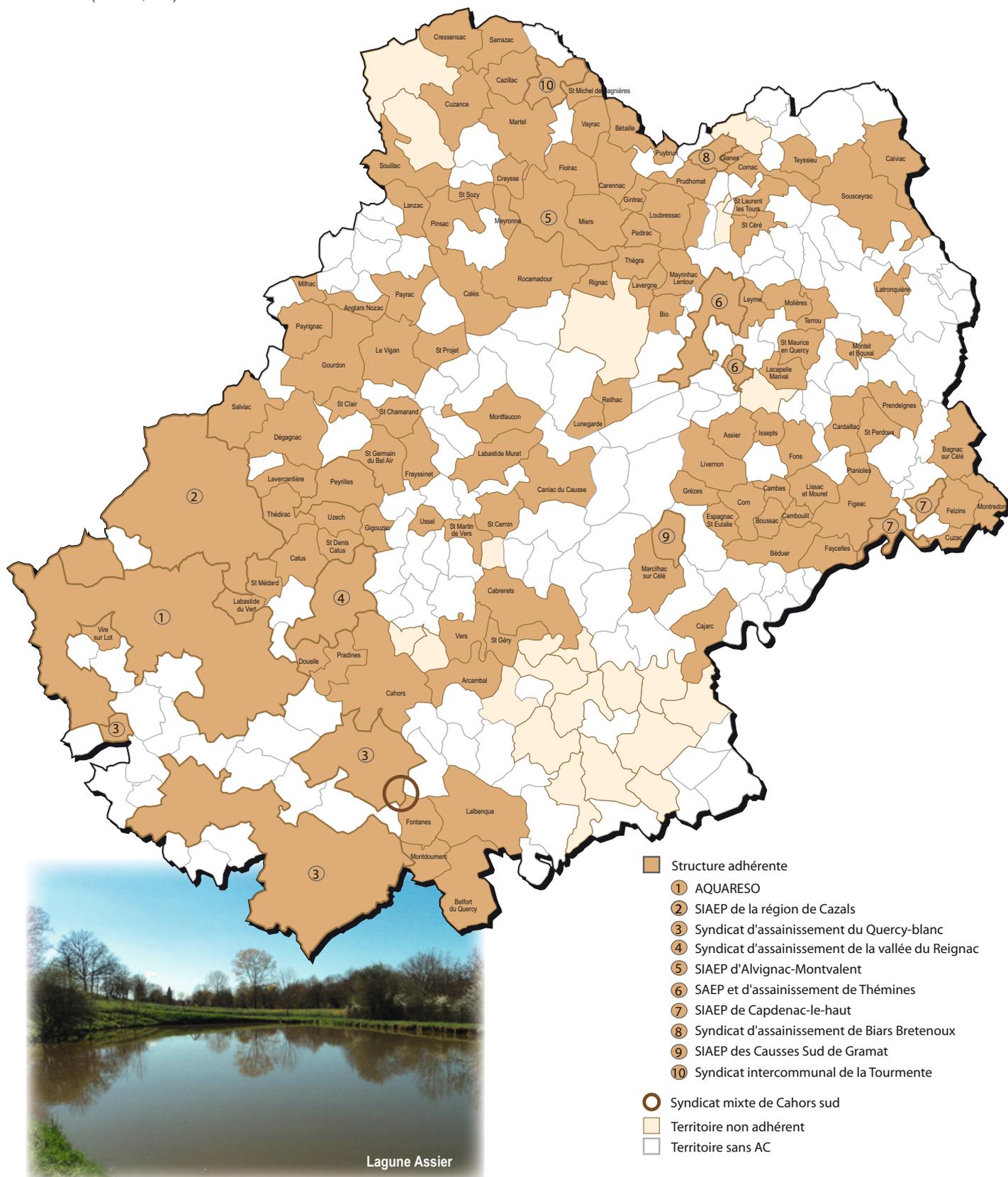
ADHÉSIONS

Au 31 décembre 2014, **122 collectivités** gestionnaires de SPAC sont **adhérentes au SYDED** (91 %).

Les non adhésions concernent 1 syndicat intercommunal (Syndicat du Bournac) et 11 communes dont 6 ont seulement en gestion le réseau de collecte, car raccordées sur la station d'épuration d'une autre collectivité (Gagnac-sur-Cère – La Chapelle-Auzac – Lamagdelaine – Laroque-des-Arc – Sénailiac-Latronquière – Saint-Jean-Lespinasse). Pour les 5 autres, il s'agit de Esclauzels – Gignac – Gramat – Lauzès – Le Bourg.

Le parc départemental des infrastructures au 31 décembre 2014 est composé de 204 stations d'épuration pour une capacité organique de traitement totale installée voisine de 210 700 Equivalents habitants (EH).

Les adhésions au SYDED correspondent à **188 stations d'épuration, représentant 92,2% du parc** et plus de 197 800 EH de capacité installée (soit 93,9 %).



■ L'APPUI TECHNIQUE À L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT (ATESA)

Au cours de l'année 2014, **7 nouvelles stations d'épuration** ont été mises en service par les collectivités adhérentes et sont désormais suivies :

- **BAGNAC-SUR-CÉLÉ Bourg** (remplacement de la step existante) : 1817 Equivalents habitants (EH)
Traitement par disques biologiques
- **GOURDON Bléou** (remplacement de la step existante) : 7500 EH
Traitement par boues activées
- **GOURDON Combe-Fraîche** (remplacement de la step existante) : 2400 EH en pointe et 1600 EH permanents
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **MONTCABRIER** : 80 EH
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **SAINT-CÉRÉ Ville** (remplacement de la step existante) : 11000 EH
Traitement par boues activées
- **USSEL Bourg** : 40 EH
Traitement par filtres plantés de roseaux
- **Le VIGAN Bourg** (remplacement de la step existante) : 1000 EH
Traitement par filtres plantés de roseaux + lagunage

270
visites de stations
976
échantillons prélevés
4 717
paramètres
déterminés
45 000 km
parcourus



Le programme des interventions 2014 a concerné 187 stations d'épuration (y compris les anciennes et les nouvelles step de Gourdon) au travers de visites régulières dont le nombre varie de une à cinq par an, en fonction essentiellement de la capacité de la station et de la filière de traitement. A signaler également des mesures sur le réseau de Capdenac-le-Haut raccordé à la station d'épuration de Capdenac-Gare.

Ainsi, 270 interventions ont été réalisées sur l'année se répartissant comme suit :

- 127 visites avec analyses
- 51 visites simples
- 92 visites courantes associées à des mesures d'autosurveillance réglementaires effectuées soit par le SYDED (au nombre de 62), soit par les exploitants des stations (au nombre de 30).

A ces visites régulières il faut ajouter l'organisation d'une session de formation (14 agents sur 2 journées) en partenariat avec le CNFPT destinée aux préposés à l'entretien des stations d'épuration les 18 et 19 novembre 2014 : "Principe de l'épuration des eaux usées" et des visites de stations d'épuration pour des tiers (personnel du Laboratoire départemental, étudiants de l'ENSIL (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges)).

A noter que le programme 2014 d'assistance technique contractualisé entre le SYDED et l'Agence de l'eau Adour-Garonne a pu être intégralement réalisé.

L'ATESA a également été sollicité par de nombreux maîtres d'ouvrages pour les aider à remplir le questionnaire de l'Agence de l'eau pour l'obtention de l'Aide à la performance épuratoire (APE)

Enfin pour mémoire, citons, outre la participation à des groupes de travail de l'EPNAC (Evaluation des Procédés Nouveaux d'Assainissement des petites et moyennes Collectivités) la réponse à un certain nombre de sollicitations ponctuelles liées à des opérations ou événements spécifiques : étude sur les zones de rejet végétalisées (ZRV), programmes ou schémas territoriaux, demandes de conseils pour des installations privées anciennement suivies (Institut Camille Miret à Leyme, ITE Pech de Gourbières à Rocamadour, camping Paille-basse à Souillac...).

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX GESTIONNAIRES DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ATGSPAC)

Depuis le 1^{er} juillet 2013, l'assistance apportée par les services de l'Etat aux collectivités en matière de délégation ou de gestion des services publics (DSP – GSP) d'assainissement, s'est arrêtée. Pour y faire face, le SYDED a proposé à ses adhérents d'assurer la continuité de ce service.

En 2014, l'ATGSPAC a donc consisté, au cas par cas, à répondre aux **demandes d'aide ou de conseil des gestionnaires de SPAC en matière de gestion administrative et financière du service** (tarifs, règlement du service...). Il faut y ajouter le suivi des contrats de Délégation de service public (DSP) pour 10 collectivités et le démarrage de l'assistance au renouvellement du contrat de DSP pour le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Tourmente.

Par ailleurs, l'ATGSPAC a pris en charge la production des **Rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS)** pour 58 collectivités et a transmis les données sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

■ L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS D'ASSAINISSEMENT (ATOA)

10 nouvelles opérations ont fait l'objet d'un accord d'intervention signé entre le SYDED et la collectivité maître d'ouvrage, ce qui porte à **50** le nombre d'opérations démarrées depuis juillet 2011.

Ces 50 interventions formalisées concernent des opérations de plusieurs natures :

- Création de nouveaux systèmes d'assainissement (réseau + station d'épuration)
- Extension ou réhabilitation de réseaux de collecte
- Construction ou réhabilitation de stations d'épuration
- Réalisation d'études (révision zonage, préfaisabilité, accompagnement révision de schéma directeur d'assainissement et d'eau pluviales...).

Au 31 décembre 2014, les opérations en cours de suivi sont au nombre de 32.



Filtre planté de roseaux - Le Vigan

A noter qu'en raison de la complexité croissante du contexte réglementaire, le nombre de journées réellement consacrées pour l'accompagnement des opérations, a été plus important que prévu sur les accords d'intervention formalisés avec les collectivités. De plus, la multiplicité des intervenants et les difficultés de financement ont pour effet d'allonger la durée des opérations.

PROJETS

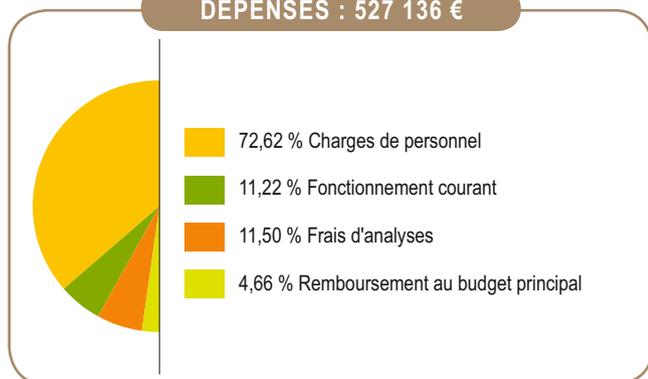
ATESA : Poursuite de la mission conformément aux partenariats avec l'Agence de l'eau et le Conseil général et en intégrant une aide des collectivités pour la réponse progressive à l'ensemble de leurs contraintes réglementaires.

ATGSPAC : une activité en augmentation avec :

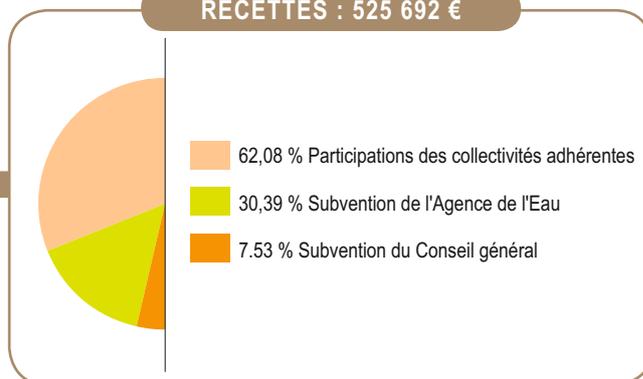
- Extension de la production du Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) à toutes les collectivités gestionnaires de stations d'épuration dont la capacité est > à 200 EH.,
- Aide à l'optimisation du montant de l'Aide à la performance épuratoire (APE) attribuée par l'Agence de l'eau suite aux nouvelles modalités de calcul mises en place,
- Renouvellement de 3 contrats de DSP.

FINANCEMENT

DÉPENSES : 527 136 €



RECETTES : 525 692 €



Tarifs 2014 :

Délibération du 19/12/2013 - Réf. 2012-CS5-213

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

ATESA et ATGSPAC		Tarifs H.T.
Assistance technique de base (obligatoire)	0,80 € / EH capacité temps sec pour les 10 000 premiers EH	
	0,45 € / EH pour les EH suivants (minimum de facturation : 500 €)	
Forfait auto-surveillance (optionnel)	< 200 EH	Sans objet
	200 à 499 EH	500 €
	500 à 999 EH	1 000 €
	1 000 à 1 999 EH	2 000 €
	2 000 à 9 999 EH	2 000 €
	10 000 à 29 999 EH	4 000 €
	30 000 à 49 999 EH	8 000 €
Études particulières	Intervention technicien	500 € / jour
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire

Assistance à la DSP		Tarifs H.T.
Renouvellement du contrat	8 000 €	
Suivi annuel du contrat	500 € / jour 250 € / demi-journée	

ATOA		Tarifs H.T.
Journée d'intervention	500 € / jour 250 € / demi-journée	

TRAITEMENT DES BOUES DE STEP

PRINCIPE

Le SYDED assure depuis le 1^{er} janvier 2012, le traitement des boues liquides ou pâteuses par tout mode (épandage, compostage, dépotage, filière spécialisée ...).

L'année 2014 constitue donc la troisième année d'exercice de la fonction « producteur de boues » pour ce qui concerne son volet traitement.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

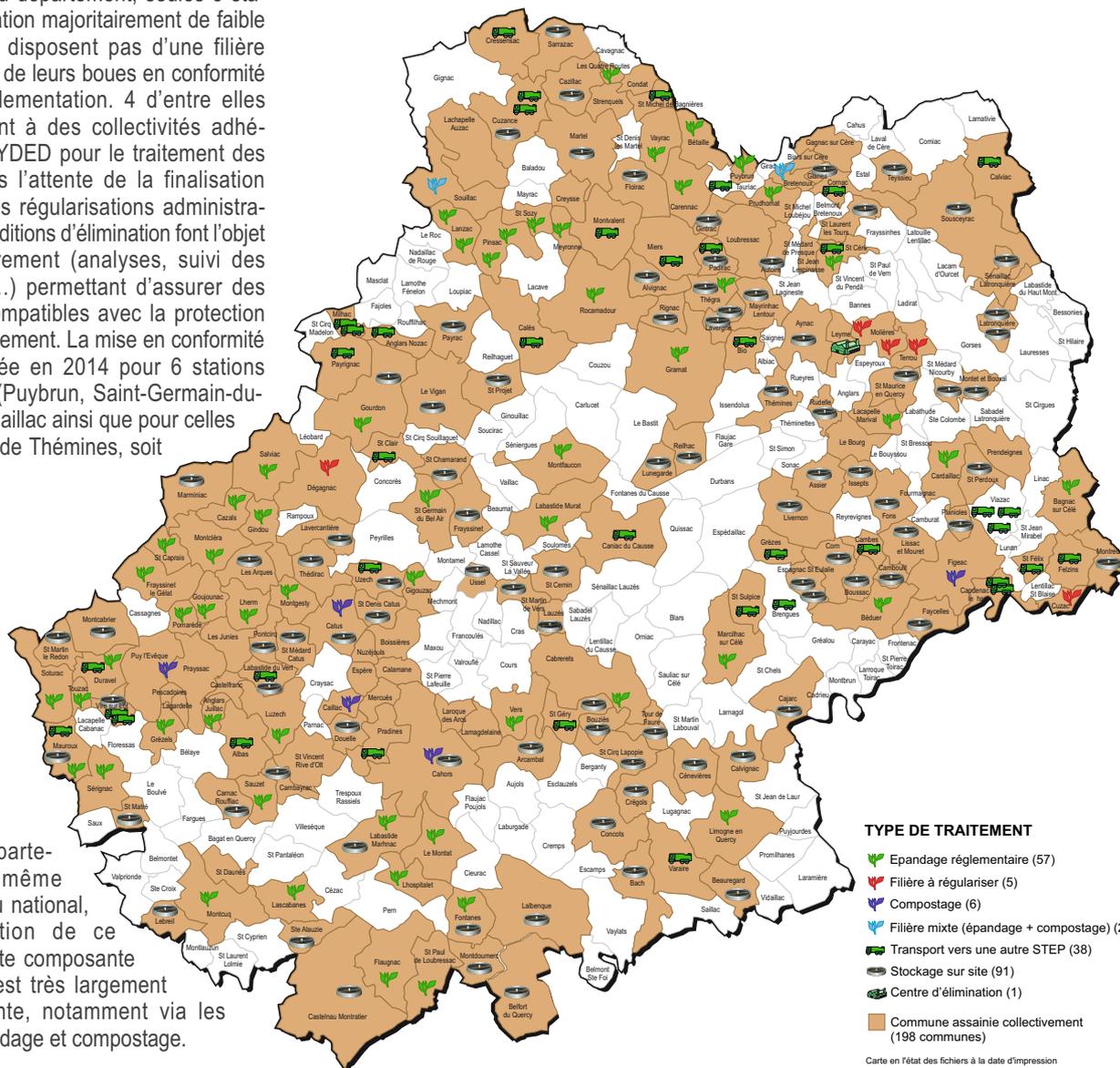
Le SYDED assure cette compétence pour le compte des communes et groupements de communes compétents en matière d'assainissement collectif. Il procède à l'enlèvement des boues, quelle que soit leur nature, sur le site de leur production et se charge de la totalité de la filière de traitement dans le respect des exigences réglementaires.

CONTEXTE DÉPARTEMENTAL DES BOUES

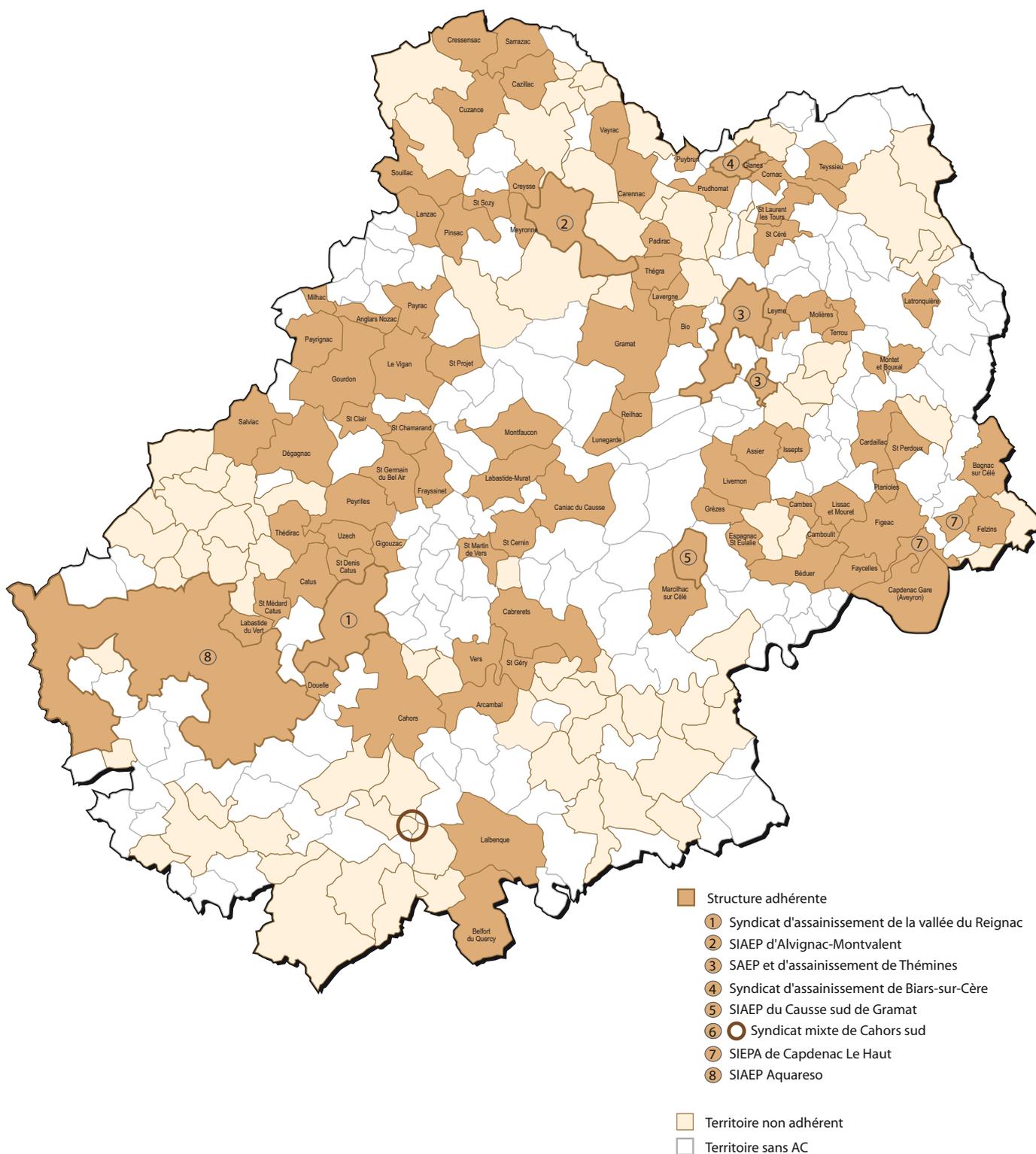
■ LES DIFFÉRENTS TYPES DE TRAITEMENT

Au niveau du département, seules 5 stations d'épuration majoritairement de faible capacité ne disposent pas d'une filière d'élimination de leurs boues en conformité avec la réglementation. 4 d'entre elles appartiennent à des collectivités adhérentes au SYDED pour le traitement des boues. Dans l'attente de la finalisation complète des régularisations administratives, les conditions d'élimination font l'objet d'un encadrement (analyses, suivi des épandages...) permettant d'assurer des pratiques compatibles avec la protection de l'environnement. La mise en conformité a été réalisée en 2014 pour 6 stations d'épuration (Puybrun, Saint-Germain-du-Bel-Air, Cardaillac ainsi que pour celles du Syndicat de Thémynes, soit 3 STEU).

Pour le département, de même qu'au niveau national, la valorisation de ce déchet à forte composante organique, est très largement prépondérante, notamment via les filières épandage et compostage.



ADHÉSIONS



Au 31 décembre 2014, **91 collectivités sont adhérentes du SYDED** (83 communes et 8 syndicats) représentant potentiellement 120 stations d'épuration, auxquelles il faut ajouter 4 collectivités (19 stations d'épuration) pour lesquelles a été maintenue l'assistance technique à l'épandage dans l'attente du renouvellement de leur contrat de Délégation de service public (DSP). Les nouveaux adhérents sont : Aquareso, Labastide-du-Vert, Milhac et Peyrilles.

Certaines collectivités disposant de step qui ne produiront pas de boues avant plusieurs années (filtres plantés de roseaux, lagunage...) ont volontairement différé leur adhésion.

En 2014, 48 adhérents du SYDED ont eu des boues à traiter par :

- **épandage** pour 42 stations d'épuration appartenant à 26 collectivités adhérentes du SYDED,
- **dépotage** sur une autre installation pour 16 stations d'épuration appartenant à 15 collectivités adhérentes,
- **compostage** pour 8 stations d'épuration appartenant à 8 collectivités adhérentes (dont 2 avec une filière mixte épandage et 1 mise en service en cours d'année),
- **élimination spécifique** pour 2 stations d'épuration appartenant à 2 collectivités adhérentes (dont 1 seulement pour partie).

INTERVENTIONS

Cette année a notamment été marquée par :



- l'application de plus en plus stricte et sécuritaire par les services de l'Etat de la réglementation encadrant les épandages de boues,
- des difficultés croissantes liées à la gestion du parcellaire d'épandage disponible,
- la forte mobilisation en collaboration avec la Chambre d'agriculture du Lot sur la filière épandage : régularisation et actualisation des plans d'épandage, amélioration des documents règlementaires de suivi,
- la quantité élevée de lots de boues inaptes à l'épandage comme au compostage en raison de la non-conformité règlementaire de leur qualité (notamment dépassement du seuil sur cuivre),
- la réalisation, avec les moyens internes, d'une étude relative à la problématique du cuivre dans les boues d'épuration,
- l'acquisition du logiciel de gestion et de suivi des épandages "Cloterre",
- la préparation d'un nouveau marché pour la prise en charge de boues en compostage, suite à la réhabilitation des stations d'épuration de Gourdon Bléou et de Saint-Céré.

■ LA FILIÈRE ÉPANDAGE

Sur le département, **60 stations d'épuration ont un plan d'épandage réglementaire** mis en œuvre par le SYDED avec le concours de la Chambre d'agriculture du Lot.

4 nouveaux dossiers de déclaration ont été déposés pour 8 stations d'épuration : Aynac, Thémines, Rudelle, Cardaillac, Gourdon Bléou et Combe Froide, Puybrun, Saint-Germain-du-Bel-Air. Le dossier de déclaration pour Bretenoux a quant à lui, été engagé et sera déposé début 2015.

Au total, **253 analyses de boues** ont été effectuées sur l'année.

5934 m³ ont été épandus par 20 prestataires mandatés par le SYDED (producteur de boues) pour ses adhérents.

Par ailleurs, l'épandage de **1622 m³** de boues a été suivi pour des collectivités en Délégation de service public (DSP) : dans ce cas le SYDED n'est pas producteur de boues.

Ainsi, au total sur l'année 2014, un volume de **7556 m³** de boues a été épandu sous la responsabilité totale ou partielle du SYDED pour 42 stations d'épurations concernées.

Plusieurs interventions particulières ont été réalisées sur l'année dont le curage des lits de séchage plantés de roseaux (LSPR) de Vers avec le recrutement de prestataires spécialisés et le suivi des chantiers.

■ LES AUTRES FILIÈRES

Les interventions réalisées sont les suivantes :

Dépotage sur autre step :

Réalisation par des prestataires agréés, du transfert de 249 m³ de boues liquides de stations d'épuration de faible capacité, vers les stations d'épuration de Brive, Cahors, Figeac ou Gourdon.

Elimination en centre de traitement spécifique :

Plusieurs lots de boues non aptes à un retour au sol ont dues être éliminés en centre de traitement spécialisé pour 2 collectivités :

- Cahors : 899 tonnes de boues pâteuses
- Leyme : 249 tonnes de boues liquides (soit 10 tMS)

soit un total de **1148 tonnes de produit brut**.

■ LA FILIÈRE COMPOSTAGE

En l'absence d'une unité départementale de compostage des boues, le traitement par compostage a continué à s'effectuer dans le cadre de marchés sur trois sites externes au département.

En 2014, le SYDED a traité **3273 tonnes de boues pâteuses** par compostage réparties comme suit sur 7 stations d'épuration :

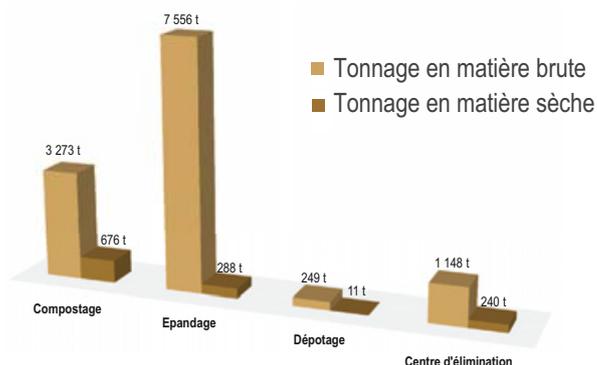
- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| • Cahors : 716 tonnes | • Bretenoux : 94 tonnes |
| • Capdenac-Gare : 1100 tonnes | • Souillac : 56 tonnes |
| • Figeac : 735 tonnes | • Gourdon : 31 tonnes |
| • Prayssac : 310 tonnes | • Catus : 12 tonnes |
| • Caillac : 215 tonnes | • Anglars-Juillac : 4 tonnes |



■ LE RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES BOUES TRAITÉES EN 2013

Boues prises en charge :

12226 tonnes de boues brutes, correspondant à environ 1215 tonnes de matière sèche.



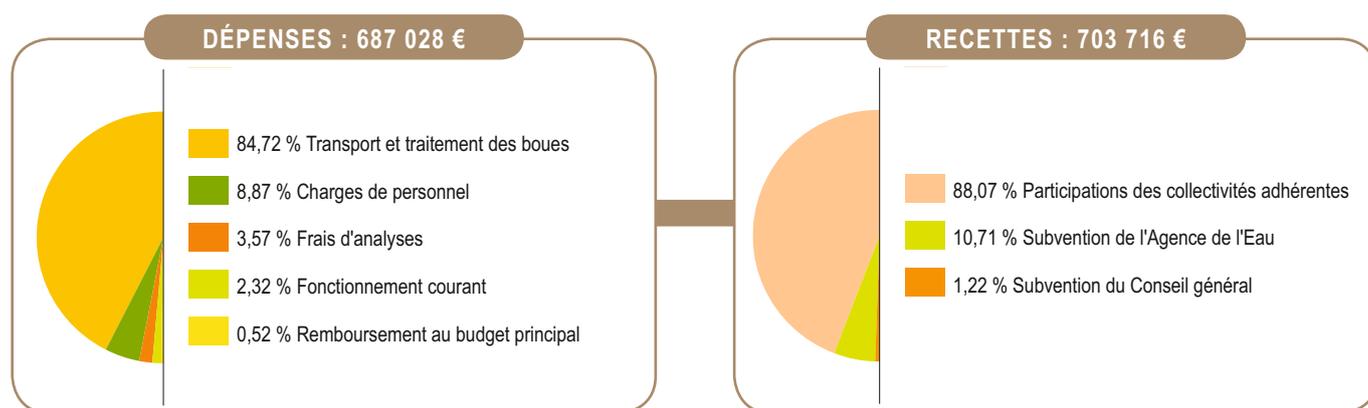
PROJETS

Poursuite de la régularisation des filières par épandage et en particulier strict respect des échéances de mises en demeure auxquelles le SYDED doit désormais répondre en lieu et place de ses adhérents.

Utilisation du logiciel métier « traitement des boues » acquis en 2014 pour gérer et suivre les plans d'épandage. Il est pour cela nécessaire de finaliser son paramétrage et de reprendre les historiques existants. Cet outil permettra également de répondre à la demande des services de l'Etat concernant la transmission des données de suivi des épandages au format SANDRE.

Finalisation de l'étude spécifique sur les boues dont la qualité ne permet pas un retour au sol (par compostage ou épandage) dans l'optique de rechercher les raisons ainsi que les mesures à prendre pour éviter ces non conformités, ainsi que les différentes filières d'élimination adaptées, notamment d'un point de vue financier.

FINANCEMENT



Tarifs 2014 :

Délibération du 19/12/2013 - Réf. 2012-CS5-213

TRAITEMENT DES BOUES D'ÉPURATION

Cas général : minimum de facturation de 600,00 € HT		Tarifs H.T.
Épandage de boues liquides hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage	m ³	15,50 €
Épandage de boues pâteuses hors lagune et filtres plantés, y compris analyses et plan d'épandage	m ³	21,00 €
Épandage de boues de lagunes, y compris curage	m ³	28,50 €
Épandage de boues de filtres plantés ou lits de séchage, y compris curage	tonne	54,00 €
Compostage de boues, y compris analyse et transport	tonne	75,00 €
Dépotage de boues sur autre step, y compris analyse et transport	m ³	97,00 €
Élimination exceptionnelle de boues inaptés au retour au sol	Coût réel opération, incluant temps SYDED et analyses	
Etudes particulières	Intervention technicien	Tarif du laboratoire
	Frais d'analyses	Tarif du laboratoire
Cas particulier des collectivités ayant un contrat de Délégation de service public (DSP) en cours		Tarifs H.T.
Suivi annuel règlementaire de l'épandage Forfait pour 1 à 4 step d'un même adhérent (pour les step de capacité équivalente ou inférieure)	Step < 200 EH	1 650,00 €
	Step ≥ 200 et < 2 000 EH	2 500,00 €
	Step ≥ 2 000 et ≤ 10 000 EH	4 100,00 €

ASSISTANCE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES EAUX USÉES

PRINCIPE

L'**animation territoriale** constitue le cœur de cette mission : le pilotage de la charte départementale de l'assainissement non collectif et celui des **travaux d'harmonisation** de l'intervention de chaque SPANC en sont les deux principales composantes.

ÉTENDUE DE LA COMPÉTENCE

Le SYDED du Lot intervient dans ce domaine pour le compte des communes et groupements de communes gestionnaires d'un Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ainsi, dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil général du Lot, le SYDED assure notamment :

- Une assistance technique, administrative et juridique auprès des SPANC,
- La collecte et l'analyse des données départementales issues de l'activité des SPANC,
- Une animation territoriale à l'échelle du département,
- Une expertise spécialisée au bénéfice des SPANC et des différents acteurs territoriaux,
- La communication et la diffusion d'informations sur les actions menées dans ce domaine.



ADHÉSIONS ET CONTEXTE DÉPARTEMENTAL

En 2014, 18 SPANC dont 14 intercommunaux et 4 communaux sont présents sur le département.

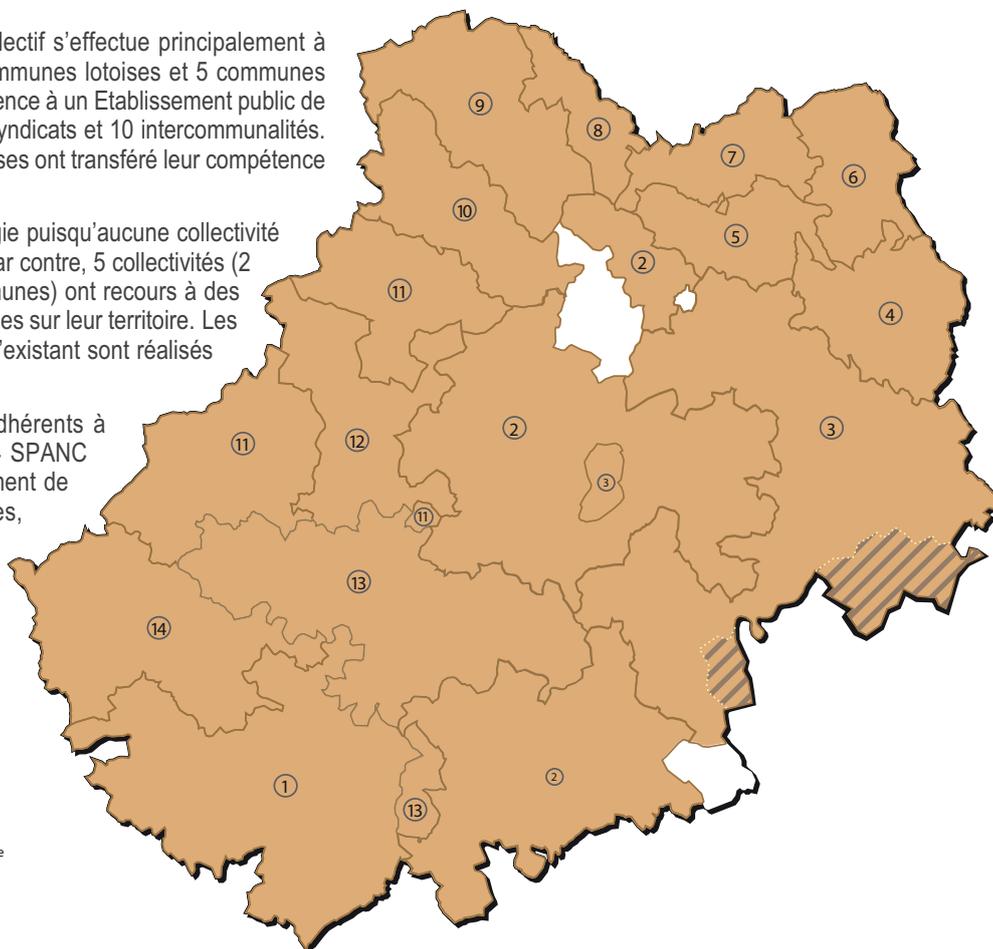
La gestion de l'assainissement non collectif s'effectue principalement à l'échelon intercommunal. Ainsi, 336 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises ont transféré leur compétence à un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), 4 syndicats et 10 intercommunalités. Parmi ces communes, 2 communes lotoises ont transféré leur compétence à un EPCI situé en Aveyron.

La compétence ANC est assurée en régie puisqu'aucune collectivité gestionnaire n'a délégué son SPANC. Par contre, 5 collectivités (2 communes et 3 communautés de communes) ont recours à des prestations pour la réalisation des contrôles sur leur territoire. Les contrôles réglementaires du neuf et de l'existant sont réalisés par l'ensemble des SPANC.

Au 31 décembre 2014, le nombre d'adhérents à l'assainissement non collectif est de 14 SPANC contre 17 en 2013 du fait du regroupement de communautés de communes entre elles, regroupant 334 communes lotoises et 5 aveyronnaises, représentant **environ 47 500 installations**.

- Structure non adhérente
- Structure adhérente
- Communes adhérentes hors département

- SPANC
- ① Syndicat assainissement du Quercy Blanc
 - ② Parc naturel régional des Causses du Quercy
 - ③ Communauté de communes du Grand Figeac
 - ④ Communauté de communes du Haut Ségala
 - ⑤ Communauté de communes du Pays de Saint-Céré
 - ⑥ Communauté de communes du Pays de Sousceyrac
 - ⑦ Communauté de communes Cère et Dordogne
 - ⑧ Communauté de communes du Pays du Haut Quercy Dordogne
 - ⑨ Communauté de communes du Pays de Martel
 - ⑩ Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour
 - ⑪ Syndicat Mixte du Pays de Gourdon
 - ⑫ Communauté de communes Quercy Bouriane
 - ⑬ Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
 - ⑭ AQUARESO



INTERVENTIONS

■ L'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRÈS DES SPANC

La veille technique, administrative et juridique est effectuée tout au long de l'année sur différents sujets en lien avec les récentes évolutions réglementaires. Elle est principalement réalisée lors des réunions de travail avec les techniciens ou à la demande sur des sujets plus précis notamment concernant les installations de capacité supérieure à 20 EH. Elle est optimisée grâce à l'adhésion du SYDED à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) ainsi qu'au Réseau IDEAL. Les productions de ces structures, sont régulièrement transmises aux SPANC du département.

L'accompagnement des collectivités qui désiraient s'engager dans une opération de travaux groupés de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif s'est poursuivi en lien avec l'évolution des critères d'éligibilité de ces travaux par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Du matériel spécialisé permettant la localisation des ouvrages enterrés inaccessibles a également été mis à disposition des SPANC.

■ LA RÉCOLTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DÉPARTEMENTALES ISSUES DE L'ACTIVITÉ DES SPANC

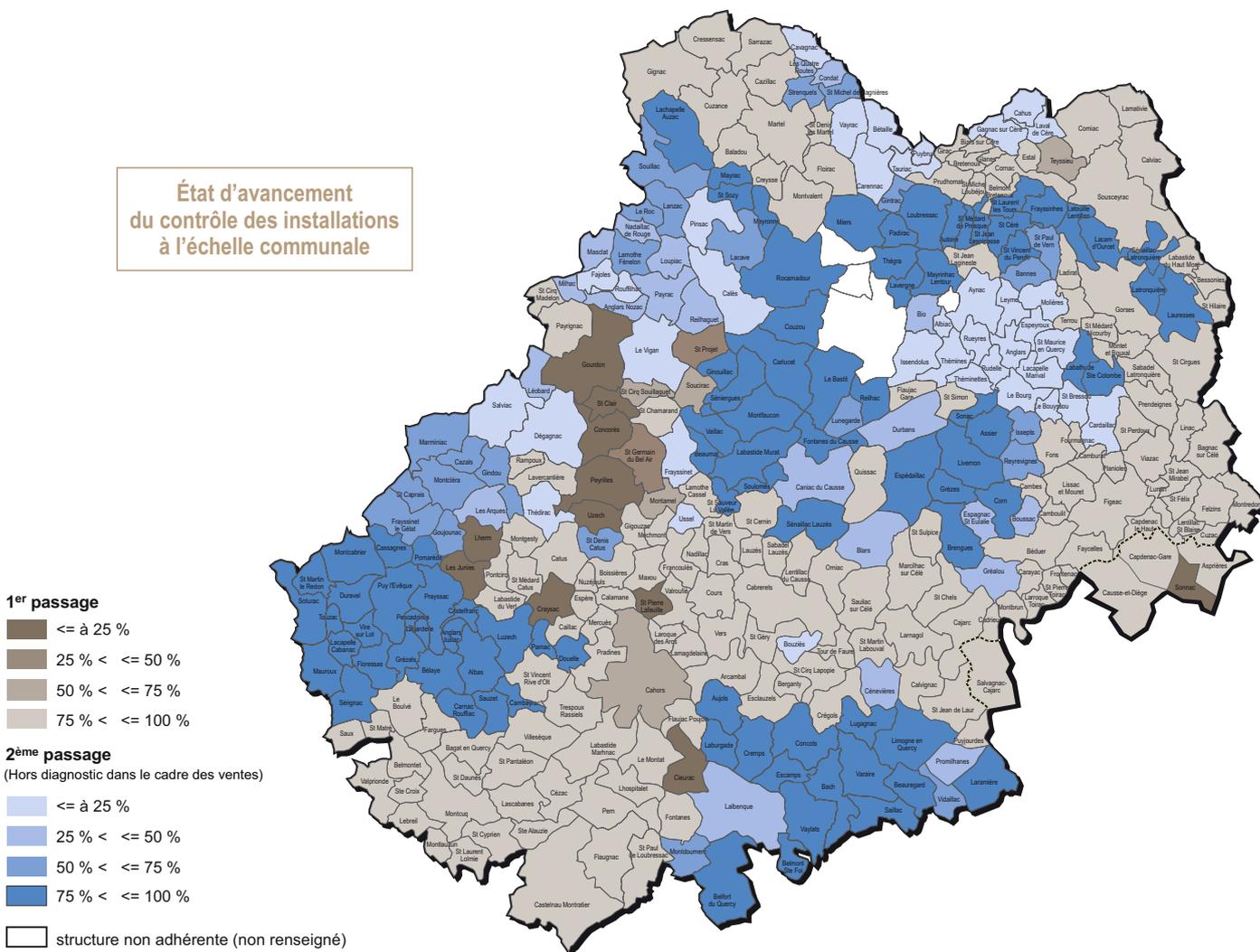
L'ensemble des structures gestionnaires de SPANC ont été interrogées sur l'activité de leur service au cours du premier trimestre 2014. Ainsi, après exploitation des données recueillies, il ressort qu'en 2014 :

- Environ **1060 contrôles de projets**, **920 contrôles de travaux** (dont 58% correspondent à la réhabilitation d'installations déjà existantes) et 4100 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ont été réalisés par les SPANC du département. Par ailleurs, 80% du parc des installations existantes a au moins été contrôlé une fois.

On constate une forte diminution du nombre de contrôles de bon fonctionnement par rapport à 2013 (- 1400 contrôles). Ainsi, en 2014, ce sont en moyenne **300 contrôles qui ont été réalisés par Equivalents Temps Pleins (ETP)** contre 350 l'an dernier à effectif constant. Cet écart peut en partie s'expliquer par l'impact des restructurations intercommunales sur le fonctionnement des SPANC mais également par la mise en œuvre d'opérations de réhabilitations groupées sur certains territoires.

Au 31 décembre 2014, 2 structures intercommunales n'ont toujours pas terminé le diagnostic initial dont l'échéance était prévue au plus tard au 31 décembre 2012, et ne peuvent pas fournir d'échéance pour la réalisation de ces contrôles.

En ce qui concerne l'établissement du **Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) : 11 SPANC** sur 14 l'ont réalisé en 2014.



■ L'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

• Travaux d'harmonisation :

Une étude a été réalisée en interne sur ce que pourrait être l'évolution des modalités d'exercice de la compétence ANC au sein des SPANC afin de ne pas augmenter la redevance pour l'utilisateur suite à la diminution dès 2016 des aides aux contrôles versées par l'Agence de l'eau. En d'autres termes, ce que pourrait être le « **SPANC de demain** ».

Il apparaît que cet objectif ambitieux semble atteignable à condition de modifier de façon assez conséquente le fonctionnement actuel des SPANC, à savoir :

- Faire passer la fréquence du contrôle périodique de 6 à 10 ans pour les installations qui ne présentent pas de risques (maintenir un contrôle plus fréquent pour les autres) et assurer en parallèle un suivi administratif des opérations d'entretien,
- Disposer d'une taille minimum de SPANC de 8 000 installations permettant l'emploi de 2 techniciens réalisant 450 contrôles par an,
- Utiliser des moyens informatiques et de communication adaptés et les mutualiser entre les SPANC afin d'harmoniser les pratiques et de limiter les investissements,
- Proposer des prestations optionnelles pour l'utilisateur (réhabilitation et suivi de l'entretien) en plus des contrôles de base,
- Collaborer avec les maires de chaque commune qui sont des acteurs locaux et des relais précieux de terrain,
- Réaliser les contrôles dans le cadre d'un référentiel qualité...

Au-delà du coût du contrôle du SPANC, ces propositions cherchent également à réduire le coût global de l'ANC pour l'utilisateur en prenant en compte les dépenses dans leur globalité : conception, investissement, exploitation au quotidien et fin de vie.

• Appui technique :

Les **4 réunions de coordination et d'échanges**, à l'intention du personnel technique des SPANC ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Participation à la journée technique de la FNCCR via une web conférence sur le thème du rejet des eaux traitées le 31 mars 2014,
- Quelle gestion des eaux usées assimilées domestiques en ANC,
- Présentation des recommandations de la mission d'inspection dans le cadre du PANANC,
- Risques encourus dans la prescription de filières et autres attributions du SPANC,
- Modalités d'attribution de la prime d'accompagnement renforcé à l'entretien,
- Retour sur les principales nouveautés ou informations provenant des assises nationales de l'ANC,
- Echange entre techniciens sur la rédaction des avis techniques de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

• Animation de la charte départementale :

Les réunions des comités de suivi des protocoles se sont déroulées au cours du 1^{er} trimestre 2014.

Désormais les protocoles "Installateur" et "Granulats assainissement" comptent respectivement **60 et 13 entreprises adhérentes**.

Concernant la vidange des installations, la liste des entreprises agréées par la Préfecture du Lot et celles des départements limitrophes, est mise à jour et diffusée dans le cadre de la charte.

Une réunion d'information à destination des entreprises qui réalisent des installations d'ANC a été réalisée courant novembre sur les dernières évolutions réglementaires en la matière. 25 entreprises et 4 SPANC ont participé à cette réunion.

• Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux :

Le SYDED a été consulté dans le cadre de la révision du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) du Lot sur le volet matières de vidange. Un groupe de travail a été constitué à cet effet avec les représentants des professionnels, des SPANC et des gestionnaires des sites de traitement.

• Mise à jour des fiches techniques

Les fiches techniques de communication harmonisées distribuées aux usagers ont été mises à jour par rapport aux évolutions des règles de l'art introduites par la nouvelle version de la norme relative aux « dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) pour les maisons d'habitation individuelle jusqu'à 20 pièces principales » (DTU 64-1 d'août 2013).

■ L'EXPERTISE AUPRÈS DES ACTEURS DE L'EAU EN GÉNÉRAL ET DE L'ANC EN PARTICULIER

Présence au groupe de travail national dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Assainissement Non Collectif (PANANC) afin de finaliser le guide d'accompagnement des SPANC et sur la formation des SPANC.

Sollicitations sur le volet assainissement de Plans Locaux d'Urbanisme ou encore pour la prise en compte de la problématique de l'ANC pour les études de faisabilité des projets d'assainissement collectif, ainsi que la révision de zonages réglementaires d'assainissement.

Participation aux Assises nationales de l'ANC du 8 et 9 octobre 2014 à Alès : Atelier 3 - Contrôle des installations, vers une harmonisation des pratiques.

Participation à une journée technique de l'Association régionale des techniciens de l'assainissement non collectif sur le bassin Adour-Garonne (ARTANC) sur les thèmes suivants : présentation du nouveau PANANC et proposition de rédaction des avis techniques de contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le site Internet du SYDED regroupe les principales informations d'ordre général et d'organisation locale en matière d'ANC ainsi que les différentes fiches techniques, imprimés et listes d'entreprises adhérentes à la charte départementale à destination du grand public.

Le développement d'un espace internet dédié aux structures gestionnaires de SPANC adhérentes, à destination des élus et des services, a été poursuivi et enrichi afin de favoriser la transmission d'informations.

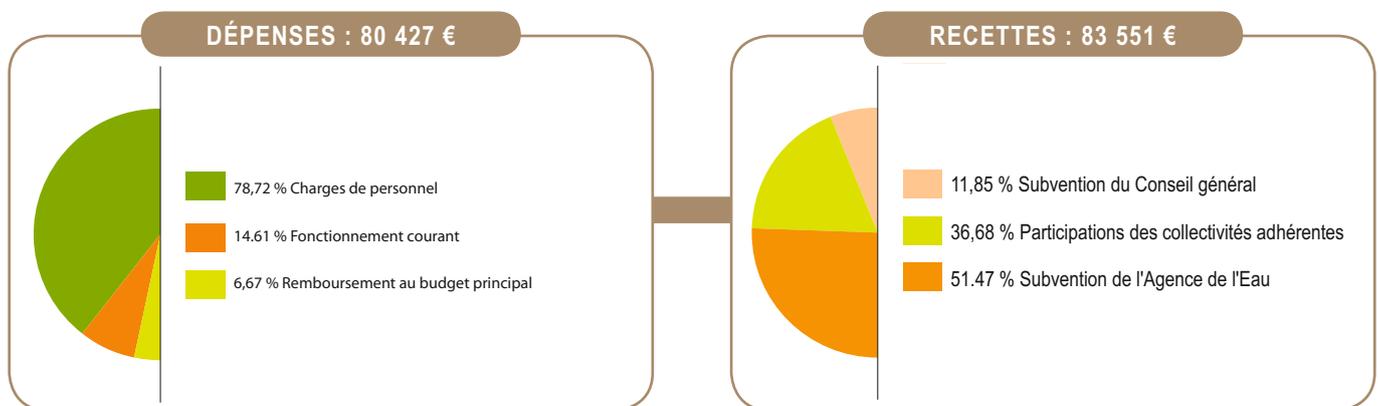
Sur l'année, un total de **6 000 fiches techniques et imprimés** divers (demandes d'installations...) ont été fournis aux différentes structures adhérentes. Deux sessions de commandes par an.

PROJETS

Finalisation d'une fiche d'aide aux choix à destination des usagers :

L'élaboration de la fiche d'aide au choix d'une filière d'ANC à destination des usagers a été poursuivie. Elle devrait être achevée mi-2015.

FINANCEMENT



Tarifs 2014 :

Délibération du 19/12/2013 - Réf. 2012-CS5-213

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Tarifs H.T.

Participation des SPANC à l'animation départementale		Par installation	0,64 €
Interventions ponctuelles (tarifs doublés si installation de capacité > 20 EH)	Diagnostic ou remplacement technicien	Par installation	75,00 €
	Etudes particulières	Intervention technicien	500 € / jour 250 € / demi-journée
	Frais d'analyses		Tarif du laboratoire

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

ACTIONS DE COMMUNICATION

POUR LES SCOLAIRES

Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Leur organisation a été revue pour s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires. Elles sont réalisées uniquement à la demande des enseignants.

Cette opération de sensibilisation, dont les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires, se fait dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot.

Nouveau : l'année 2014 marque le lancement d'une animation dont la thématique porte sur le sujet de l'eau. Cette diversification fait suite au développement du champ de compétences du SYDED.



Animation déchets
→ 60 classes
(soit 1 310 enfants rencontrés)



Animation eau
→ 8 classes
(soit 193 enfants rencontrés)

Visites des bases de valorisation

Les visites des 3 centres de tri complètent de manière concrète les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets. La prise en charge des frais de transport pour les classes de CM a été maintenue.

À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

L'acquisition d'un nouvel équipement de sonorisation a sensiblement amélioré les conditions d'écoute des explications fournies aux visiteurs.

→ 82 visites - soit 1730 visiteurs

Nouvelle signalétique sur le circuit de visite du site de Catus

Comme sur les sites de Saint-Jean-Lagineste et Figeac, des panneaux illustrés ont été installés pour venir en appui des explications des animateurs et, ainsi, mieux faire comprendre toutes les étapes de fonctionnement du centre de tri et des autres équipements (quai de transfert, plateformes de compostage et de valorisation du bois).



POUR LE GRAND PUBLIC

SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (91 000 exemplaires)

Ce vecteur essentiel d'information écrite du SYDED est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées cette année ont été :

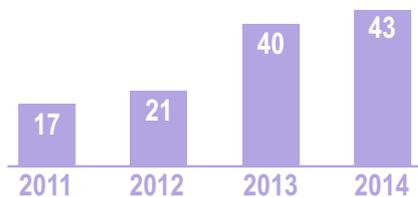
- Les plastiques : vers plus de recyclage avec un tri simplifié (janvier),
- Elections municipales : les changements s'opèrent aussi au SYDED (juillet)



Promotion du tri et de la réduction des déchets " hors foyer "

Le SYDED poursuit sa démarche de sensibilisation " éco-citoyenne " du public au-delà du cadre domestique.

Le nombre de conventions de partenariat établies avec des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales continue de progresser. La fidélisation d'un grand nombre d'organisateur est la preuve de leur satisfaction vis-à-vis de ce dispositif.



La signalétique fournie lors du prêt de matériel pour le tri sélectif a été modifiée pour intégrer les nouvelles consignes de tri des emballages plastiques, améliorer sa lisibilité et faciliter son transport et sa mise en place.

Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Journée de l'environnement, le Montat
- Semaine Européenne du Développement Durable
- CITY Raid Andros, Cahors
- Journée sport/nature des collèges lotois, Catus
- CéléT, Figeac
- Festival Ecaussystème, Gignac
- Fête de la science, Gramat
- Semaine de la réduction des déchets



Valorisation des sites de baignade et du dispositif Inf'eau loisirs

Afin de faire connaître ce potentiel touristique naturel et le dispositif d'informations quotidiennes sur la qualité des eaux de rivières du département, de nouveaux outils ont été créés : une affiche pour les offices de tourisme et un widget permettant un lien à partir du site internet tourisme-lot.com



Information sur le réseau de chaleur de Lacapelle-Marival

Compte tenu de la localisation de cet équipement sur une zone propice aux activités de loisir et de détente, deux panneaux informatifs à caractère pédagogique ont été installés à proximité de la chaufferie. Ils permettent au public de passage de connaître le principe de fonctionnement d'un réseau de chaleur, ainsi que les caractéristiques techniques de cette installation.



Perspectives pour l'année 2015

- Ancrer l'animation pédagogique sur l'eau potable, en prenant en compte les remarques des enseignants.
- Assurer l'accompagnement de la mise en place du réseau de référents environnement des communes, en valorisant les outils existants et/ou en réalisant des outils spécifiques à leurs besoins.
- Préparer des actions de communication pour marquer l'anniversaire des 20 ans du SYDED en 2016.

PRÉVENTION DES RISQUES

SANTÉ – SÉCURITÉ : LA PRÉVENTION

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. A partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

Le CHSCT

Les membres du CHSCT se réunissent chaque trimestre sous la présidence de la Directrice en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité.

Cette année le CHSCT a été amené à statuer sur les mesures à mettre en œuvre suite à l'accident mortel survenu sur la déchetterie de Glanes fin 2013. Cela s'est traduit par l'installation sur cette dernière de garde-corps construits sur le même modèle que ceux de la déchetterie de Cahors. Compte tenu de la réglementation, les dispositifs antichutes devront être étendus à l'ensemble des déchetteries en 2015.

L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

L'ergonomie au centre de tri de Figeac

Comme cela avait été le cas en 2010 pour le réaménagement du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et au-delà de la démarche interne engagée depuis de nombreuses années, une étude spécifique au

centre de tri de Figeac a été lancée en 2014. Les conclusions de l'ergonome prévues pour 2015 devraient permettre d'engager des investissements pour adapter le process aux exigences du tri des nouveaux plastiques notamment.

Le plan d'actions sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir le risque d'accidents et de maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité. En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres. En 2014, 213 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique...

La signature d'un partenariat avec le SDIS

Afin d'aider les pompiers du département à remplir leurs missions, une convention de mise à disposition a été mise en place entre le SYDED et le SDIS 46. Ainsi, au gré des besoins, le SYDED libère un de ses deux agents pour des missions opérationnelles. En contrepartie, le SDIS s'est engagé à former des agents aux premiers secours.

ENVIRONNEMENT : LA MAÎTRISE DES IMPACTS

L'année 2014 a été marquée par des accidents environnementaux, heureusement sans gravité, de nombreux contrôles réglementaires et la poursuite de la démarche environnementale pour le suivi et la réduction des impacts potentiels sur l'environnement.

3 accidents environnementaux déclarés

- une fuite de chlore lors d'un changement de bouteille par un prestataire à station d'eau potable de Font Polémie,
- un feu de compost à Catus,
- un départ de feu sur un engin de broyage lié à un problème mécanique.

Les interventions ont été menées en concertation avec les services de l'Etat alertés, aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée.

Par ailleurs, les déchetteries comptabilisent 13 incidents mineurs, principalement liés à des erreurs de manipulation de produits ou des fuites d'engins. Ces incidents ont été inscrits dans les registres environnementaux et ont été traités en interne. **Aucune conséquence environnementale n'a été constatée.**

8 contrôles réglementaires

Le SYDED a fait l'objet de **8 contrôles** des services de l'Etat (DREAL et DDT) pour s'assurer de l'adéquation entre les exigences réglementaires et les activités. Cela a concerné les 3 bases de valorisation, 2 déchetteries et 3 ISDI (Installations de Stockage des

Déchets Inertes). Aucune mise en demeure n'a été formulée à l'issue de ces inspections hormis la mise en place de garde-corps sur les déchetteries.

En lien avec les évolutions réglementaires, 2 déchetteries (Payrac et Puy l'Évêque) ont fait l'objet d'un contrôle par un organisme agréé. Ces contrôles seront généralisés à l'ensemble des déchetteries en 2015.

Maintien de la démarche d'éco-exemplarité

dont l'objectif est de faire évoluer les comportements pour protéger l'environnement, par des gestes simples à pratiquer au travail comme au domicile. Différents thèmes ont pu ainsi être abordés tout au long de l'année en lien avec l'actualité nationale comme la journée mondiale sur l'eau, ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire et le réemploi.



Notes :

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



LEXIQUE

Agence de l'eau : établissement public de l'État qui a pour mission de réduire les pollutions et de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques.

ARTANC : Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif.

Autosurveillance : dispositions prises par l'exploitant pour surveiller le fonctionnement et les performances de son système d'assainissement (réseau et station).

Boues : résidus du traitement des eaux usées, constitués pour l'essentiel d'un mélange d'eau et de matières en suspension.

Boues activées : biomasse composée d'un mélange de micro-organismes responsables de l'épuration des eaux.

Boues pâteuses : boues qui ont une siccité (taux de matière sèche) comprise entre 10 et 25 %.

Cahier de vie d'un système d'assainissement : document qui reprend l'historique des différentes interventions, vérifications et mesures. Il reprend également les modalités d'exploitation et d'autosurveillance du système d'assainissement.

Charte : document qui formalise l'engagement volontaire des différents signataires.

Compostage : processus biologique de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénisé semblable à un terreau.

Convention de raccordement : document qui définit les obligations de moyens et de résultats pour le déversement au réseau d'assainissement d'eaux usées non domestiques.

Dépotage des boues : action de décharger des boues liquides transportées dans une citerne.

Épandage : pratique agricole qui vise à répandre sur une parcelle des fertilisants ou des amendements.

Équivalent habitant (EH) : quantité de pollution journalière théorique produite par un habitant.

1 EH = 150 litres d'eaux usées = 60 grammes de Demande Biochimique en Oxygène au bout de 5 jours (DBO₅).

Filtres plantés de roseaux : filière de traitement des eaux usées qui met en jeu des micro-organismes fixés sur un massif filtrant constitué de gravier et de sable. Les roseaux créent des conditions de perméabilité et d'aération qui favorisent l'activité microbienne.

FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : organe d'expression et d'échange des collectivités gestionnaires de services publics (dont l'assainissement collectif et non collectif), support technique et juridique pour la gestion des SPAC et des SPANC.

Lits de séchage de boues plantés de roseaux : ouvrage de déshydratation naturelle et de stockage des boues.

Maître d'ouvrage : propriétaire du système d'assainissement.

Manuel d'autosurveillance : document réglementaire établi par le maître d'ouvrage et décrivant les procédures de surveillance des ouvrages d'assainissement.

Micropolluants : substances susceptibles d'avoir une action toxique à faible dose.

Matières de vidange : résidus issus des dispositifs d'assainissement non collectif.

Mesure d'autosurveillance : prélèvements, analyses et mesures de débits réalisés en entrée et sortie de station d'épuration durant une période de 24 heures.

Plan d'épandage réglementaire : document de synthèse déposé en Préfecture qui décrit les conditions de mise en œuvre et de surveillance de la valorisation agricole des boues.

Réseau d'assainissement : système de canalisations qui assure la collecte et le transport des eaux usées domestiques jusqu'à la station d'épuration.

Réseau IDEAL (Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local) : association de collectivités locales ayant vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités adhérentes.

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux.

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif.

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Station d'épuration (step) : installation de traitement des eaux usées qui permet de diminuer leur charge polluante pour les rendre compatibles avec le milieu naturel. Elle est constituée d'une succession d'ouvrages où l'eau est progressivement débarrassée de ses substances polluantes. La step rejette dans la nature une eau dépolluée, mais non potable.

Système d'assainissement : ensemble des ouvrages constituant le système de collecte et la station de traitement des eaux usées, et assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur.

